



N° 104 - 4 août 2020 - 13 h 30

État de situation

La mise à jour quotidienne des données et de l'état de situation régional est réalisée du lundi au vendredi sur le site Web du CIUSSS.

[> Voir l'état de situation sur le site Web](#)

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe Facebook officiel

Table des matières

COVID-19	1
Cliniques de dépistage sans rendez-vous	1
Reprise des activités du Programme québécois de dépistage du cancer de sein (PQDCS)	2
Aide-mémoire résumant les principales consignes et mesures actuellement en vigueur	2
Le CIUSSS dans les médias	3
Le Dr Donald Aubin : personnalité du mois de juillet de la station de radio 95,7 KYK	3

COVID-19

Cliniques de dépistage sans rendez-vous

Cliniques de dépistage sans rendez-vous

Personnes asymptomatiques



Les gens n'ayant aucun symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19, mais qui désirent se faire dépister par prévention, peuvent désormais le faire à différents endroits dans la région, et ce, sans rendez-vous.

[> Consulter l'horaire des cliniques de dépistage](#)

Voici le nombre de dépistages pour la première semaine d'opération, du 27 au 31 juillet 2020 :

- Saguenay (4 journées) : 360
- Alma (clinique mobile – 1 1/2 journée) : 78
- Roberval (clinique mobile – 1 journée) : 24
- Dolbeau-Mistassini (1 journée) : 12

Reprise des activités du Programme québécois de dépistage du cancer de sein (PQDCS)

Depuis quelques semaines, le PQDCS a repris ses activités habituelles. Si vous êtes une femme de 50 à 69 ans et que vous avez reçu dans les derniers mois une lettre d'invitation à prendre rendez-vous pour une mammographie de dépistage, nous vous invitons à le faire en communiquant avec le numéro inscrit dans la lettre.



PROGRAMME
QUÉBÉCOIS
DE DÉPISTAGE
DU CANCER
DU SEIN

N'hésitez pas à partager ce message aux femmes de votre entourage.

[> En savoir plus sur le PQDCS](#)




Aide-mémoire résumant les principales consignes et mesures actuellement en vigueur

Au cours des dernières semaines, certaines activités ont repris graduellement au Québec. Consultez la page en lien avec les mesures de ralentissement de la COVID-19 et [l'aide-mémoire résumant les principales consignes et mesures](#) actuellement en vigueur.

ON REPREND NOS ACTIVITÉS

L'ensemble des secteurs d'activités sont réouverts

À L'EXCEPTION DES :

- 
Festivals et grands événements
- 
Camps de vacances réguliers avec séjour
- 
Combats en contexte sportif

Entreprises, commerces et loisirs




Les entreprises et commerces peuvent reprendre leurs activités partout au Québec **EN FAVORISANT LE TÉLÉTRAVAIL LORSQU'IL EST POSSIBLE.**

Milieus de vie et établissements



Visites autorisées dans les centres hospitaliers et dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables qui ne présentent pas d'infection.

ON CONTINUE DE SE PROTÉGER!

Généralités – Rassemblements, auditoires et assistances

-  **2 m**
 2 mètres de distance pour les personnes s'habitant pas à la même adresse.
-  **Les lieux extérieurs**
 Les lieux extérieurs doivent être favorisés.
-  **2 m**
 Les personnes résidant à une même adresse peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 mètres. La distanciation de 2 mètres avec les autres demeure toutefois en vigueur.

Rassemblements dans un lieu PRIVÉ

 **2 m**  **2 m**
 Maximum de 10 personnes issues d'un maximum de 3 ménages.

Auditoires et assistances dans un lieu PUBLIC

DANS LES LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS

Une limite de **250 personnes** s'applique aux lieux ou activités suivantes :



- Salles d'audiences publiques;
- Salles de cinéma;
- Salles de spectacle;
- Salles boules y compris les salles communautaires;
- Lieux de culte;
- Assistance à une production ou d'un tournage audiovisuel intérieur;
- Assistance à une création de spectacle intérieur;
- Assistance à un entraînement ou un événement sportif amateur intérieur.

EXCEPTION

La distance de **1,5 mètre** entre les personnes peut s'appliquer dans les lieux suivants :

- Salles d'audiences publiques;
- Salles de cinéma;
- Salles de spectacle;
- Salles de cours en formation générale aux adultes, en formation professionnelle et salles de cours collégiales et universitaires.

DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS*

 **2 m**  **1 m**

- Une distanciation physique de **1 mètre** peut s'appliquer entre les enfants de **16 ans ou moins**.
- La distanciation de **2 mètres** avec les adultes demeure toutefois en vigueur.

DANS LES MILIEUX SCOLAIRES*


Un groupe de 4 à 6 enfants peut se constituer une « bulle », ce qui leur permet de conserver une distance inférieure à 1 mètre entre eux. Plusieurs bulles peuvent se retrouver dans une même classe.


DANS LES SERVICES DE GARDE


Abolition de la règle de distanciation entre les enfants ainsi qu'entre les enfants et le personnel éducatif présent dans tous les services de garde du Québec.


* Les modalités entourant la rentrée scolaire dans le cadre de la COVID-19 seront actualisées dans la semaine du 12 août 2020.

IMPORTANT : Les consignes sanitaires doivent être respectées en tout temps.




 Toussiez dans votre coude


 Lavez vos mains


 Gardez vos distances


 Couvrez votre visage
(à moins de 2 mètres)

Pour les personnes de 12 ans et plus, le port d'un couvre-tête est obligatoire dans les transports en commun et dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts.

Le CIUSSS dans les médias

Le Dr Donald Aubin : personnalité du mois de juillet de la station de radio 95,7 KYK

Le Dr Donald Aubin, directeur régional de la santé publique, a été nommé *Personnalité du mois de juillet* de la station de radio 95,7 KYK.

[> Écouter l'entrevue qu'il a accordée le vendredi 31 juillet 2020](#)



Personnalité du mois du 95,7 KYK

Pour plusieurs raisons en lien avec le domaine de la santé, l'équipe du 95,7 KYK décerne le titre de personnalité du mois au directeur régional de la Santé public, Donald Aubin.

Le port du masque ayant été le sujet qui a retenu le plus l'attention au cours du dernier mois.

Pour l'ouverture de cliniques de dépistage sans rendez-vous dans la région, mais également pour la façon de gérer les travailleurs étrangers atteints de la COVID-19 au Lac-St-Jean.

Sans oublier les conférences de presse et les campagnes de sensibilisation régionale orchestrées par le Dr. Donald Aubin et son équipe.



L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.

Vous avez des sujets à proposer?

Écrivez-nous à communications.ciuss02@ssss.gouv.qc.ca.

© CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tu vis de l'anxiété ou une situation personnelle ou professionnelle difficile?

Tu sens que tu as besoin d'aide et tu veux en parler?

Appelle le Programme d'aide aux employés (PAE). C'est un service gratuit et confidentiel.

418 690-2186